Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Garde-d-enfants-bientot-toutes-les

Garde d'enfant : bientôt toutes les familles monoparentales aidées !

- Action sociale -

Date de mise en ligne : samedi 27 septembre 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

La 3ème tranche du "CESU garde d'enfant 0-6 ans" va être rétablie pour les familles monoparentales grâce à l'action syndicale.

L'Etat verse une prestation d'action sociale interministérielle sous forme de chèque emploi service universel (CESU) pour aider à la garde des enfants âgés de 0 à 6 ans des fonctionnaires, sous condition de ressource et sur demande. (https://www.cesu-fonctionpublique.fr/)

En 2013, le gouvernement avait supprimé la troisième tranche d'aide destiné à toutes les fonctionnaires au-delà d'un certain revenu contre l'avis de l'UNSA.

L'action syndicale vient de permettre son rétablissement pour toutes les familles monoparentales. Le principe avait été acté lors du CIAS du 13 mai. Aujourd'hui, le dispositif se met en place.

Cette nouvelle disposition devrait entrer en vigueur au **1er janvier 2015** avec un montant annuel de **265 Euros**.L' **UNSA-FP** s'en félicite et **continue d'agir pour obtenir son rétablissement pour tous.**

Copyright © UNSA Fonction publique